

Axe 3 : Utiliser les leviers économiques pour favoriser la prévention des déchets

Action 3.1 Instaurer une tarification plus juste du service public

Catégorie d'évitement	Ordures ménagères	
Contexte	<p>Epernay Agglo Champagne, pour financer le service public de prévention et de gestion des déchets, a instauré une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement. Ce mode de fiscalité, qui ne prend pas en considération la quantité de déchets produite, n'est plus cohérent au regard des enjeux environnementaux. Epernay Agglo Champagne souhaite ainsi faire évoluer sa fiscalité vers une Tarification Incitative (TI), qui inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produite.</p> <p>Pour l'utilisateur, moins il produit de déchets, moins sa facture sera élevée, et inversement. Le principe de la TI consiste à inciter les usagers à mieux trier leurs déchets et à réduire sa production en amont. Elle répond aux attentes de plus en plus souvent exprimées des habitants. Les retours d'autres territoires montrent d'ailleurs la réactivité des usagers dès, et avant, sa mise en œuvre. Les résultats observés au bout de 3 ans sont les suivants* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 41% de réduction des OMR • 40% d'augmentation de la collecte des recyclables • 8% de réduction des déchets ménagers et assimilés • 63 à 70% d'usagers concernés (ménages et professionnels) favorables à la TI <p><i>*Chiffres ADEME : Etude la tarification incitative du service public des déchets (2018)</i></p>	
Objectifs	Qualitatifs	Quantitatifs
	Mettre en place une tarification plus juste pour les usagers Accompagner les ménages à réduire leur production de déchet en amont	Être en dessous de 100Kg/hab. d'ordures ménagères d'ici 2030
Descriptif de l'action	<p>La mise en œuvre du dispositif incitatif nécessite au moins 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable de définition : moyens - modalités - tarifs - Recrutements de personnels pour constituer une cellule dédiée spécifiquement à la TI (facturation, réponses aux usagers ...) : 3 à 4 personnes - Mise en place d'un service continu pour facturer et renseigner les usagers - Phase de test : facturation à blanc, aide à la compréhension, fixation définitive du tarif - Généralisation de la tarification incitative : suivi du fichier des usagers et du recouvrement, suivi du dispositif et des performances. 	
Publics cibles	Ménages et professionnels	
Pilote de l'action	Direction Prévention et Gestion des Déchets	
Partenaires et relais	Acteurs	Rôles
	Bureau d'études Usagers, professionnels	Réaliser une étude de faisabilité Prendre part à la concertation pour circonscrire le dispositif Tester le dispositif (phase de facturation à blanc) et remonter les informations utiles Participer à la phase de généralisation de la TI
Indicateurs	Réalisation	Résultat
	Nombre de réunions avec le bureau d'étude Nombre de réunions en interne Nombre de réunions publiques Nombre de publications/informations pour informer la population	Phase de test Mise en œuvre effective de la Tarification Incitative Diminution des tonnages d'ordures ménagères
Budget	67000€ dont 33500€ d'aides de l'ADEME	